

INFO RAPIDE



Rungis, le 4 décembre 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier Sanitaire du mercredi 3 décembre 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Réflexion sur les modalités d'attribution des frais de déplacement
- Questions diverses

1. NAO

Lors de cette seconde réunion des NAO, les organisations patronales, invoquant l'incertitude politique et les contraintes liées au budget de la Sécurité Sociale, se présentent sans mandat.

Face à cette situation, la délégation de la CFDT intervient immédiatement : les ambulanciers ne sauraient être la variable d'ajustement. Sans mandat sur des sujets essentiels tels que la rémunération, la protection sociale, les fins de carrière et les conditions de travail, il est inutile de poursuivre la réunion.

En conséquence, la délégation de la CFDT demande fermement l'obtention d'un mandat pour la prochaine réunion et quitte sans délai la CPPNI. Les autres points seront évoqués lors de la prochaine CPPNI prévu le 20 janvier 2026

PERSONNES À CONTACTER

Patrick BLAISE
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier ETHEVE
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Jean-Louis SCHAMBER
06 78 23 64 38

Jean-Yves BONY
06 81 70 86 73